

RECUTE  
19 DEC. 2024  
Rép:.....

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## relative à la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Grand Villenouvois

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villenouvois (CAGV), responsable du projet, informe qu'une enquête publique se déroulera durant 31 jours consécutifs :

**du lundi 6 janvier 2025 à 9 heures au mercredi 5 février 2025 à 17 heures.**

### Objet de l'enquête

L'enquête publique porte sur le projet de la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUih) de la Communauté d'Agglomération du Grand Villenouvois (CAGV).

Le projet de modification n°2 du PLUih concerne, avant l'enquête publique, l'ensemble des communes membres de la CAGV, à l'exception d'Hautefage la Tour et Saint-Antoine de Ficalba (soit 17 sur les 19 communes). Le projet de modification n°2 du PLUih a pour objet :

- De modifier le classement de zones des documents graphiques du règlement sur les communes d'Allez et Cazeneuve, de Casseneuil et de Cassignas, sans réduire une zone agricole (zone A) ou une zone naturelle ou forestières (zone N),
- D'ajouter, de modifier ou de supprimer des emplacements réservés sur les communes de La Croix Blanche, du Lédat, de Monbalen, de Saint-Etienne de Fougères, de Sainte-Livrade sur Lot et de Villeneuve sur Lot,
- De modifier le périmètre de localisations préférentielles sur les communes de Bias, de Sainte-Livrade et de Villeneuve sur Lot, et de créer un centre de quartier sur la commune de La Croix Blanche, relatifs aux Orientations d'Aménagement et de Programmation commerciales,
- De modifier des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles sur les communes de Castella, de La Croix Blanche, de Fongrave, du Lédat, de Sainte-Livrade sur Lot et de Villeneuve sur Lot,
- D'identifier des bâtiments situés en zone A et N, afin qu'ils puissent faire l'objet de changement de destination, de suppression ou de modifier le repérage de bâtiments préalablement identifiés au PLUih pour permettre leur changement de destination,
- De modifier légèrement le règlement écrit du PLUih, concernant le changement de destination de bâtiments repérés en zones Ala, Alb et AlC.

### Consultation du dossier d'enquête et recueil des observations du public

Le dossier d'enquête comporte notamment l'évaluation environnementale et son résumé non technique, ainsi que les avis qui ont été émis par les Personnes Publiques Associées, dont celui de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Nouvelle-Aquitaine.

**Durant la période de l'enquête publique, seront mis à la disposition du public au pôle urbanisme et habitat de la CAGV** (voir ci-après les adresse, jours et heures d'ouverture), qui constituera le siège de l'enquête publique :

- **Un exemplaire du dossier d'enquête,**
- **Un registre d'enquête,** permettant au public de formuler ses observations.

Le dossier d'enquête sera également consultable dès l'ouverture de l'enquête sur le **site internet de la CAGV** (<http://www.grand-villeneuve.fr>), en page d'accueil ou à la rubrique : Vivre et Habiter / Urbanisme / Plan Local d'Urbanisme – PLUih : Évolutions en cours du PLUih.

Durant la période de l'enquête publique, les observations pourront également être formulées :

- Par **courrier postal** adressé à Monsieur le commissaire enquêteur pour le PLUih :  
CAGV – Pôle Urbanisme et Habitat - 24, rue du Vieux Pont 47440 CASSENEUIL,
- Par **courrier électronique** envoyé à l'adresse suivante : [enquetepubliquepluii@grand-villeneuve.fr](mailto:enquetepubliquepluii@grand-villeneuve.fr)

Un poste informatique sera mis à la disposition du public au pôle urbanisme de la CAGV.

### Lieu et siège de l'enquête – Jours et horaires d'ouverture

**Pôle urbanisme et habitat de la CAGV, place des Droits de l'Homme – Anna Politkovskaïa (parc des anciens Haras nationaux) à Villeneuve/Lot**  
Jours et horaires d'ouverture habituels : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**

### Commissaire enquêteur

L'enquête publique sera conduite par Jean-Marie JUAN, commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur recevra le public au pôle urbanisme et habitat de la CAGV (voir adresse ci-dessus), aux dates et horaires précisés dans le tableau ci-contre.**

Dates	Horaires
Lundi 6 janvier 2025	De 9h à 12h
Mardi 21 janvier 2025	De 9h à 12h
Vendredi 31 janvier 2025	De 14h à 17h
Mercredi 5 février 2025	De 14h à 17h

### Demandes d'informations

La CAGV se tient à la disposition du public pour tout renseignement relatif à cette procédure par téléphone (au 0553496680) ou au pôle urbanisme et habitat de la CAGV, à l'adresse et aux jours et heures d'ouverture précisés ci-avant.

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique, sur demande adressée au responsable du projet : M. le Président de la CAGV / Pole urbanisme et habitat / 24, rue du Vieux Pont 47440 CASSENEUIL.

### Fin de l'enquête publique

À la clôture de l'enquête et pendant un an, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, au pôle urbanisme et habitat de la CAGV. Ils seront également consultables sur le site internet de la CAGV pendant la même durée.

À la suite de l'enquête publique, et après avoir été éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes publiques associées ou consultées, et des observations émises dans le cadre de l'enquête publique, la modification de droit commun n°2 du PLUih sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la CAGV.